Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales

Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales

Band: 49 (1991)

Heft: 4: Agriculture : état des lieux à l'occasion des quarante ans de la loi fédéral sur l'agriculture

Artikel: La viticulture suisse aux portes de la CEE

Autor: Pillon, Gérard / Schlaepfer, Jean-Daniel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-140063

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LA VITICULTURE SUISSE AUX PORTES DE LA CEE

Gérard PILLON & Jean-Daniel SCHLAEPFER,
Domaine des Balisiers,
Peney

PRÉAMBULE

C'est un lieu commun de constater aujourd'hui que de profondes modifications structurelles sont en cours au sein du commerce mondial (Uruguay Round, négociations du GATT) et européen (pourparlers AELE-CEE). Cette évolution est à la fois cause et conséquence d'une redéfinition de la division internationale du travail qui prend en compte les novations intervenues dans les flux des échanges de biens et services entres nations au cours des dernières décennies. La Suisse ne saurait s'y soustraire et la seule inconnue immédiate - dramatique pour chaque citoyen helvétique - est de savoir si le pays veut être partie prenante aux choix décisifs de demain ou subir passivement la logique politico-économique que lui imposeront tôt ou tard un accord général sur le commerce mondial et/ou les normes communautaires européennes. Le silence embarrassé et l'indécision politique des autorités de la Confédération, au moment où nous écrivons cet article, (début des vendanges, 1er octobre 1991) l'absence de lignes directrices ou d'alternatives clairement énoncées sont non seulement néfastes sur le plan général et démocratique, mais bien plus encore fatales pour certaines branches économiques fragiles dont le statut risque d'être entièrement revu, notamment l'agriculture.

Aussi curieux que cela puisse paraître à nos lecteurs, aujourd'hui encore la politique agricole suisse est intégralement fondée sur un ensemble de principes idéologiques qui datent de la deuxième guerre mondiale (plan de stockage et de rationnement, approvisionnement du marché indigène en cas de crise, etc). Ceci explique l'archaïsme absolu du droit agricole fédéral qui n'a subit que quelques retouches au cours des dernières législatures, quand il ne pouvait en être autrement. Pierre philosophale du droit agraire helvétique, la loi fédérale sur l'amélioration de l'agriculture et le maintien (sic) de la population paysanne du 3 octobre 1951 n'a en fin de compte ni amélioré l'agriculture qui demeure peu compétitive et ploie sous les surplus, ni maintenu la population paysanne (en régression à environ 5% de la population active 1991). Et pourtant, la codification revue et corrigée du droit d'exception de guerre fait encore foi aujourd'hui dans nos vingt-trois cantons... Bien sûr, ce code agricole craque de toutes parts à l'épreuve de l'évolution des faits, malgré les nombreux emplâtres juridiques - petits et grands compromis - que le Parlement s'est employé à lui administrer durant de trop nombreuses décennies, à doses plus ou moins homéopathiques.

Tout allait bien dans le meilleur des mondes corporatistes jusqu'à ce que le corps électoral manifeste par deux fois ces dernières années qu'il ne voulait plus du protectionnisme agricole suisse étroit et de ses coûteux privilèges; il est vrai que les prébendes et

subventions agricoles coûtent au bas mot sept milliards deux cents millions de francs par an à la nation (évaluation OCDE,1990)...

Les référendums sur la production nationale de sucre de betteraves et sur le Statut du vin ont en quelque sorte joué le rôle de fusibles politiques, ce qui semble malheureusement encore échapper aux responsables de l'Union suisse des paysans (USP), notre principale fédération agricole, comme à ceux de l'Office Fédéral de l'Agriculture (OFAG).

Peu importe, les contraintes du commerce international ajoutées aux revers agricoles internes ont enfin fait bonne mesure; la schizophrénie agraire, avec ou sans folklore et armaillis n'est plus possible. Dans l'opinion publique, il est enfin admis aujourd'hui que le statut de l'agriculture suisse est en contradiction totale avec les principes de la libre circulation des services et des marchandises, que prône ostensiblement la Suisse dans la plupart des autres domaines économiques. Le consensus mou des partis FDP, PDC et UDC en faveur de l'agriculture ne fait plus recette; le réservoir électoral conservateur des campagnes devient peau de chagrin et les grands distributeurs alimentaires (Coop, Denner et Migros) soutenus par le PS et l'AdI mettent à rude épreuve la sacrosainte institution agricole, naguère intouchable.

* * *

Tel Nicolas de Flüe, le Conseil Fédéral dit et redit aux paysans que tous les secteurs de l'économie nationale doivent faire preuve de solidarité entre eux au cours des négociations que la Confédération conduit au niveau international. Cette profession de foi est d'autant plus hasardeuse qu'en termes statistiques, le secteur primaire est récessif; la production végétale et animale ne représente plus qu'une quantité subsidiaire du produit intérieur brut (PIB), et cette branche économique particulière ne saurait compromettre les positions exportatrices vitales de la Suisse, en exigeant le maintien de protections douanières accrues, voire exorbitantes.

Au sein même de l'agriculture nationale, il y a des productions plus prêtes que d'autres à affronter en terme de qualité et de prix la concurrence internationale. Le peuple suisse presque unanime concède qu'il est indispensable que les segments les plus vulnérables de "l'industrie verte" (l'économie laitière et la céréaliculture, notamment) fassent encore l'objet d'un régime de protection douanière transitoire; ceci afin de favoriser une adaptation ménagée de nos structures archaïques de production et de prix au marché mondial.

Pour des motifs qu'il y aura lieu d'examiner exhaustivement plus loin, et qui sont le sujet même du présent article, la viticulture suisse est probablement l'un des secteurs de l'agriculture helvétique (le seul ?) le mieux disposé à s'adapter rapidement et efficacement à l'intégration européenne, voire à une ouverture mondiale des marchés résultant notamment de l'Uruguay Round. De plus, en favorisant la libéralisation totale et immédiate du commerce du vin, la viticulture suisse permettra à la Confédération d'obtenir

dans les négociations tarifaires internationales des concessions et des garanties pour d'autres branches agricoles plus prétéritées. D'une pierre deux coups, les viticulteurs feront preuve de solidarité avec le reste de l'agriculture et avec l'industrie nationale d'exportation en contribuant positivement au développement d'une politique cohérente des échanges de notre pays vers l'Europe.

A. LE STATUT DU VIN

Depuis 1953, la viticulture est principalement régie par le Statut du Vin, Arrêté de l'Assemblée Fédérale renouvelé en 1958, 1969 et 1979 sur des principes essentiels inchangés. Il en aurait été de même lors de la "révision décanale de 1989" si le peuple n'avait pas décidé autrement à la suite d'un référendum, le 1er avril 1990. Du coup tout ce vieil édifice juridique s'est subitement effondré. Chance politique inouïe pour le Conseil Fédéral, c'était l'occasion rêvée de réviser de fonds en comble le "code viticole", à la lumière de la dynamique européenne, tant en ce qui concerne les conditions de production du raisin que pour les principes d'élaboration du vin (cf Ordonnance sur les denrées alimentaires, ODA) et pour le régime des importations de vins étrangers.

Eh bien, cette heureuse opportunité n'a pas été saisie, à telle enseigne que le Conseiller Fédéral Jean-Pascal Delamuraz n'a pas ou peu revu sa copie, malgré la sanction cinglante des urnes référendaires. Notre ministre de l'agriculture a mis en consultation ce printemps un projet timide et rétrograde qui n'est - quoi qu'il en dise - même pas eurocompatible ! En deux mots comme en cent, on a transvasé un vieux vin dans une prétendue nouvelle outre déjà fort mal rafistolée...

Quatre thèmes fondamentaux liés au Statut du vin refusé en 1990 par votation populaire sont présentement en discussion:

1. La limitation de la production

N'importe quel œnologue honnête confirme volontiers que la limitation de la production à l'hectare par cépage et par appellation est le critère de qualité primordial de toute réglementation viticole. Le projet de Statut du vin mis en consultation auprès des milieux intéressés cet été ne comprend pourtant ni une limitation nationale impérative de production des vins de première qualité (VQPRD), ni de classification des vins conforme à la norme européenne...qui fait pourtant foi de la Crête au Portugal et de l'Allemagne à la Sicile. Quitte à ne pas restreindre quantitativement la production des vins de bas de gamme (vins de pays), comme c'est le cas dans la CEE, il est indispensable et urgent de fixer un seuil maximal pour les vins de premier choix. Manquant totalement de courage politique, le Conseil Fédéral s'est simplement réservé la compétence subsidiaire de circonscrire le rendement viticole en cas de crise de surproduction, si les cantons ne s'y employaient point eux-mêmes !

Signalons toutefois que certains cantons ont déjà pris des dispositions plus avancées. A l'initiative des vignerons genevois, dès 1986, une première législation sur les

Appellations d'origines contrôlées (AOC) limite localement à hauteur de septante hectolitres par hectare le rendement viticole, réglemente sévèrement les assemblages et dresse un cadastre des vignes de qualité. Dans le même sens, le Valais institue cette année une timide limite de rendement par cépages.

2. La promotion de la qualité et la chaptalisation

Pour promouvoir la qualité organoleptique des vins, il faut aussi définir des seuils de déclassement des moûts crédibles et non pas tolérer pour l'obtention de vins de première catégorie un potentiel d'alcool probable moyen proche de 8° (65° Oechslé) sans définir l'enrichissement des moûts possibles. Ainsi, le projet de Statut du Vin se garde bien d'harmoniser ses zones de chaptalisation avec celles de l'Europe (Règlement CEE 822/87, article 19). Signalons, pour ceux qui l'ignorent, que l'Helvétie est un si ce n'est le dernier pays du monde où la chaptalisation (sucrage des moûts) est totalement libre, sous réserve d'une restriction cantonale à Genève (quatre kilogrammes de sucre par hectolitre en Appellation d'origine contrôlée, valeur qui n'a d'ailleurs jamais pu être contrôlée par raisonnance magnétique nucléaire à ce jour, car le laboratoire cantonal idoine ne dispose pas de l'appareillage technique nécessaire !).

Pour simplifier, rappelons que la CEE a instauré des périmètres climatiques viticoles du Nord (zone A) au Sud de l'Europe (C3b). Le vignoble suisse se situe indubitablement dans la zone B, aux côtés de l'Alsace et de la Savoie. Dans cette zone, les règles de chaptalisation des vins de qualités (VQPRD) sont simples et précises: seuil de déclassement à 7,5° d'alcool probable naturel, auquel le vigneron est en droit d'ajouter 2,5° d'enrichissement en année normale et 3,5° en année exceptionnelle, sur autorisation administrative. A raison d'un enrichissement de 1,7 kilogramme de sucre par degré d'alcool supplémentaire artificiel, cela donne 4,2 à 6 kilogrammes de sucre par hectolitre. Autant le dire et l'arrêter franchement plutôt que de laisser une "liberté économique" néfaste à la qualité et très mal comprise par le consommateur!

3. La promotion de la qualité et le coupage

La Suisse fait aussi preuve d'une originalité particulière en Europe, pour ce qui concerne la garantie d'authenticité de ses vins rouges de qualité (VQPRD). Le consommateur moyen ne sait certainement pas que l'ouillage/coupage permet aux vignerons et/ou aux négociants d'ajouter à leur Gamay, Pinot Noir ou autre Merlot de 8 à 17% de vins d'importation dits teinturiers et améliorateurs (Jumilla, Rioja, Rouge portugais, etc), ce qui est formellement interdit dans la CEE. Observons à ce propos que les vignerons allemands avaient la même pratique avant l'entrée en vigueur de la directive viticole européenne et qu'ils s'en sont pourtant fort bien accommodés. Pour garantir l'authenticité de nos VQPRD, tous coupages avec des vins teinturiers étrangers devraient être formellement interdits et les règles d'assemblage entre vins d'appellations voisines clairement définis. Ainsi, par exemple, la loi vaudoise autorise un vin à porter l'appellation Féchy, pour autant que son assemblage comporte 51% de vins issus de Féchy, le solde de l'assemblage provenant d'appellations voisines. La proportion peut se discuter, mais le

principe est bon et la législation fédérale devra comprendre un plafond d'assemblage garantissant l'origine des VQPRD. Jouant assez maladroitement sur le fait que la chaptalisation et le coupage relève de l'Ordonnance sur les denrées alimentaires (ODA) et non du Statut du vin, le projet du Conseil Fédéral a "oublié" ces deux normes européennes de qualité.

4. La réglementation des importations

La volonté populaire exprimée par référendum est claire: le peuple suisse - à l'appel des gros distributeurs et associations de consommateurs, il est vrai - a refusé le contingentement des importations ou toutes autres barrières douanières de remplacement. La libéralisation des importations de vins devra donc être rapidement mise en œuvre. Tout procédé ficelle tendant à biaiser le résultat du scrutin fera d'ailleurs certainement l'objet d'un nouveau référendum.

Dans toute cette affaire, ce qui est étonnant, c'est que les milieux professionnels intéressés semblent encore largement occulter ou pour le moins ignorer la nouvelle donne européenne et la délibération démocratique issue du référendum d'avril 1990. Et dans son projet de Statut du Vin, le Conseil Fédéral ne fait que suivre les préavis de la corporation viticole, au mépris du vote indiscutablement majoritaire des consommateurs. Ici réside à la fois le scandale et l'excessive timidité du gouvernement qui n'a tout bonnement pas le courage politique de rendre par une norme simple et drastique une branche de l'agriculture suisse eurocompatible.

A cela plusieurs raisons; les négociants au bénéfice de contingents d'importation ont profité pendant des décennies de rentes de situation très importantes et ont quelque peine à s'en séparer tout soudain et à les sacrifier sur l'autel du libre échangisme ou pour la beauté du geste ! De plus, à quelques exceptions notoires près, les grandes maisons de commerce de vins n'ont pas su développer jusqu'ici la même politique que leurs homologues industrielles qui sont à la fois exportatrices et importatrices. La plupart d'entre elles se sont cantonnées dans le marché le plus facile et le plus immédiatement profitable en diffusant leur contingent de vins importés avec leur vin suisse sur le marché national. Peu ont voulu ou su parallèlement exporter notre production à l'étranger. Ceci explique cela et notamment le caractère négligeable de notre commerce extérieur dans la branche viticole, alors que rien ne s'y oppose pour certains segments qualitatifs - hélas encore trop maigres - de notre production. Il s'agit là d'une grave faiblesse structurelle du négoce de vins helvétique.

Pour leur part, les producteurs de raisin et les vignerons-encaveurs forment quelque crainte à l'idée de subir de plein fouet la concurrence internationale sur leur marché local protégé du vin blanc et n'ont jusqu'ici que peu ou pas su tâter de la branche export. Un indice concret de l'angoisse européenne s'observe déjà au flaconnage: seule une minorité de vignerons-encaveurs ont abandonné la norme suisse de contenance des bouteilles de sept décilitres pour la bouteille standard européenne de 75 centilitres (7% de vin en plus !)...C'est le Président des vignerons-encaveurs indépendants suisses, Waldemar

Zahner, qui lors d'une récente coordination des embouteilleurs du pays a le plus formellement refusé la norme européenne.

Enfin, les importateurs fournisseurs exclusifs des intrants de la viticulture bénéficient aussi d'une rente de situation appréciable sur les importations d'engrais, de produits phytosanitaires et de machines agricoles. On le voit, les contours du lobby partisan du *statu quo ante* sont bien étoffés et savent faire entendre leur voix en temps et lieux utiles !

C. SITUATION ACTUELLE DE LA VITICULTURE SUISSE ET DU MARCHÉ DU VIN

La situation du marché suisse des vins n'est pas singulièrement différente de celles des principaux autres pays consommateurs/producteurs européens. Plafonnement, voire baisse tendancielle de la consommation *per capita*; exportation "invisible" qualitative par la demande touristique; bonne structure de prix pour les vins de qualité qui manquent (VQPRD) et effondrement endémique des cours pour le Chasselas de bas de gamme...(plus de 50% de la production nationale). Toutes les études de marché effectuées au cours de la dernière décennie arrivent peu ou prou aux mêmes conclusions, corellée par l'évolution tendancielle des ventes. Le consommateur suisse est tout à fait d'accord de payer le prix d'une certaine qualité. Et ce prix - dix à quinze francs par bouteille de 75 centilitres, actuellement - correspond grosso modo aux prix des vins de même rang en Europe et/ou aux USA. En termes purement économiques, les vignerons suisses n'auraient donc pas à redouter une concurrence au niveau des prix, du fait de la libéralisation des importations et devraient être à même d'exporter leurs vins de qualité sans problèmes.

Tel n'est malheureusement pas encore le cas. Là où le bas blesse, c'est que la nature de la production, l'offre de vins suisses, ne correspond plus à la demande, ni locale, ni étrangère. L'évolution de la consommation - sur ces vingt dernières années - va vers une augmentation de la demande de vins rouges de repas et de spécialités blanches aromatiques. Cette tendance lourde du marché européen s'inscrit au détriment du tout venant, de notre production nationale de Chasselas. Certes, la demande nationale de Chasselas de premier choix (Perlan, Dorin ou Fendant) demeure importante, mais sa consommation de masse s'effondre. Il n'est pas nécessaire d'inventer une nouvelle sociologie du vin blanc pour observer qu'en dehors des sites de production, l'usage des "tournées de picholettes" apéritives disparaît peu à peu, remplacé au nom de la diététique ou du taux d'alcoolémie routier, par la bière, les jus de fruits ou plus récemment la coupe de mousseux.

Toutes les analyses de marketing effectuées dans les pays de l'OCDE arrivent peu ou prou aux mêmes évaluations. Le marché du vin se divise en trois segments totalement distincts:

- Les vins de bas de gamme (vins en vrac, en pots et en litres, dont la consommation diminue inexorablement);
- Les vins de qualité (vins en bouteilles de 75 centilitres avec bouchons, dont la consommation augmente à long terme);
- Les vins de prestige, de haute gastronomie ou de collectionneurs (dont la consommation n'est pas satisfaite par l'offre).

En Suisse, les vins de bas de gamme coûtent entre deux et huit francs par bouteille et occupent quantitativement plus de deux tiers du marché (vins locaux et importés confondus). Les vins de qualité (VQPRD et assimilés) avoisinent vingt pourcents des ventes tandis que le solde réunit le haut de gamme et le champagne (plus de quinze francs par flacon). Ce qui est historiquement atypique, c'est que l'économie viticole de notre pays n'ait pas suivi, comme l'industrie agro-alimentaire, l'horlogerie ou l'industrie des machines, une politique de recherche de niches dans le haut de gamme et le luxe pour une partie de sa production. L'explication doit indubitablement être recherchée dans le sommeil profond qui a bercé et qui berce encore les producteurs de vins blancs, à l'abri presque séculaire du protectionnisme douanier helvétique.

Lorsque l'on étudie scrupuleusement les récentes modifications de l'encépagement au niveau national (1985-1990), on constate que seuls les vignerons genevois semblent pour le moment décidés à adapter leur production à la demande du marché. En cinq ans, ils ont arraché10% de leur vignoble pour le replanter en cépages aromatiques blancs et en rouge.

1. Les vins de bas de gamme

La production suisse de vins bons marché n'est donc plus en phase avec la demande; l'effondrement endémique des cours du Chasselas en dessous des prix de revient résulte de la baisse tendancielle de la consommation per capita aussi bien que de la surproduction accumulée depuis le millésime 1982. Le drame dans cette catégorie inférieure de vins (et probablement le seul en cas d'ouverture des frontières) c'est que notre production de vins blancs et rouges de bas de gamme à haut rendement n'aura pas plus de perspectives d'avenir et de débouchés sur les marchés étrangers - depuis longtemps déprimés - qu'en Suisse. Disons le franchement, à ce niveau, nous faisons généralement moins bon et toujours plus cher que nos collègues européens ou d'outre-mer. Pire, les Chasselas et Riesling-Sylvaner neutres (c'est le cas de le dire !) obtenus avec des rendements prohibitifs (plus de cent hectolitres par hectare) sont le plus souvent insipides, incolores et inodores; par ailleurs chaptalisés à outrance, ces breuvages sont obtenus avec des coûts de production non concurrentiels, parce que trop élevés à l'exploitation déjà (soit 2,5 à 4,5 francs par litre en vrac).

Comme nous l'avons déjà dit plus haut, la consommation des vins de bas de gamme baisse dans tous les pays de l'OCDE au profit des vins de qualité (VQPRD) de la bière et/ou des boissons sans alcool. La suppression soudaine des contingents et autres barrières douanières sur les vins blancs ne fera donc qu'accélérer un mouvement souhai-

table, déjà en cours, d'abandon de la production purement quantitative de raisins de cuve, en faveur d'une production plus qualitative. A terme, il n'y aura aucune larme à verser sur un produit marginal peu digne de la volonté de qualité affichée par la viticulture suisse. Comme dans le reste de l'Europe, un certain nombre de vignobles marginaux seront appelés à se reconvertir ou à disparaître.

2. Les vins de qualité

Précisons d'emblée qu'en définissant les vins de qualité (VQPRD) qui répondent à une demande certaine, nous esquissons les conditions mêmes de survie économique du vignoble suisse, à moyen terme, aussi bien sur le marché local qu'à l'exportation. Comme produit individualisé, le vin présente en effet la caractéristique particulière de ne pouvoir tromper durablement le consommateur par son habillage, son conditionnement ou son prix ! De toutes les façons, le prix du foncier, les coûts élevés de main d'œuvre et la technicité onéreuse de la branche condamnent le vigneron suisse à élaborer des vins de qualité pour pouvoir négocier sa production dans un segment de prix correctes. Et comme par hasard, les normes européennes édictées cette dernière décade peuvent utilement nous servir de guide. Dans un premier temps, une dizaine de postulats pourrait animer la production de vins de qualité (VQPRD):

- Limitation de la production à 75 hectolitres par hectare au maximum;
- Flaconnage harmonisé avec la CEE, à 75 centilitres par bouteille;
- Interdiction absolue du coupage par des vins améliorateurs ou d'autres origines que celles des appellations locales;
- Contrôle sévère de la chaptalisation des vins;
- Interdiction de la procimidone comme agent anti-botrytis, comme aux USA;
- Institution de la dégustation préalable à l'habilitation des vins AOC;
- Définition plus rigoureuse des vins de cépages;
- Protection des domaines viticoles en tant que garantie d'origine;
- Limitation des opérations de désacidification artificielle des vins;
- Dérégulation du foncier pour permettre l'agrandissement des domaines;
- Autorisation de vendre les terres viticoles aux investisseurs étrangers;
- etc., etc.

Nous sommes parfaitement conscients que ces conditions de production rénovées obligeront le vigneron suisse à revoir singulièrement son comportement professionnel. Les milliers de viticulteurs amateurs - le plus souvent valaisans - qui cultivent le week-end à grand rendement et faible qualité un petit parchet de vignes d'héritage familial seront exclus du marché, ce dont ne se plaindront ni les coopératives et négoces qui achètent leur récolte, ni les consommateurs.

Par ailleurs, la surface des exploitations locales, encore lilliputiennes à l'échelle européenne, devra augmenter rapidement pour permettre une rationalisation des modes de culture et une diminution des charges unitaires de production. Les derniers recensements agricoles nous montrent que cette réforme de la structure de production du vignoble suisse se fait encore trop lentement et en catimini. Certes, la taille des domaines augmente peu à peu, ce qui les rend plus compétitifs. Mais la législation en vigueur, encore obsolètement fondée sur le sacro-saint principe de protection de la famille paysanne (qui avait tout son sens à l'époque de la polyculture) fait obstacle à la formation d'entreprises viables et dynamiques en marché concurrentiel.

Au moment où dans toute l'Europe on estime à vingt hectares au moins le seuil à partir duquel un vignoble acquière une certaine cohérence économique et qualitative, la jurisprudence d'appel du Canton de Genève limite à vingt hectares la taille maximum des domaines, sous peine d'interdire toute extension au nom de l'accaparement (sic!). Le consommateur doit savoir que non seulement les étrangers ne sont pas autorisés à acheter des vignes, mais que tout achat - même par un vigneron suisse - est soumis à autorisation administrative; c'est proprement risible. Et pourtant personne ne conteste, même au Service Fédéral de la viticulture, que pour réaliser des vins de qualité l'équipement de base en cave est très onéreux et qu'il est dès lors indispensable de disposer d'une certaine surface viticole, donc d'un certain litrage, pour rentabiliser l'investissement en demeurant dans la fourchette de prix des vins de qualité (VQPRD).

Aussi longtemps que les principes généraux de la loi fédérale sur l'agriculture seront appliqués à la viticulture, cette rationalisation ne sera pas possible. La déréglementation de la branche viticole est une condition impérative de sa survie, en même temps qu'un vecteur d'amélioration importante de sa qualité et de sa compétitivité.

3. Les vins de prestige

La situation est toute autre dans le créneau des vins de prestige. Les vins de collection et d'œnophile manquent désespérément dans tous les pays du monde, ce qui explique certains prix parfois prohibitifs. Les cavistes des quelques domaines viticoles de notre pays qui diffusent des flacons de prestige (vingt francs et plus l'unité), n'arrivent pas à satisfaire la demande, qu'ils s'agissent de Merlot tessinois (Crispera), de spécialités valaisannes du Mont d'Or ou de Cabernet-Sauvignon genevois (Domaine des Balisiers) ! A ce propos, il est fondamental d'observer que le secteur haut de gamme n'est pas extensible à vue, mais qu'il offre de belles opportunités au producteur suisse. Et comme par hasard, il s'agit certainement du segment le plus concurrentiel du marché, celui où les importations prestigieuses du monde entier se rencontrent pour arracher les suffrages du consommateur...S'il y a donc place pour ces vins suisses de notoriété sur notre marché local, pourquoi n'en serait-il pas de même à l'exportation ?

Bien sûr, tous les vignerons suisses ne disposent pas du terroir d'exception, du micro-climat, du savoir-faire œnologique et du potentiel de marketing qui sont les ingrédients indispensables des vins de prestige. Et, il faut déjà avoir fait ses preuves sur le marché intermédiaire important des vins de qualité pour parvenir au sommet, créneau

étroit et rémunérateur, constitué d'une clientèle à juste titre extrêmement exigeante. Le vigneron-encaveur indépendant, de longue date fournisseur des vins de qualité intermédiaire est indubitablement le mieux placé pour gravir les échelons supérieurs du marché avec des spécialités individualisées, à haute valeur ajoutée.

C'est le lieu de décrire une loi d'airain de la production vineuse. Mieux le produit est vendu, plus le rendement quantitatif à l'hectare peut être diminué et plus les soins de cave peuvent être améliorés. C'est le cercle "vicieux" de la qualité; au contraire, plus le vin est bradé sur le marché et plus la qualité se détériore, les producteurs tentant subrepticement de se rattraper sur les rendements...

D. LES PERSPECTIVES DE RÉFORME DE LA VITICULTURE SUISSE

1. Grandeur et décadence du Chasselas

Au niveau stratégique, toutes les analyses indiquent que la pénétration du marché suisse des vins et la mise en route d'exportations plus significatives qu'aujourd'hui en direction des pays de la CEE ne pourront se faire qu'avec des vins de qualité supérieure et / ou de prestige. A ce propos, deux conceptions radicalement différentes s'affrontent parmi les producteurs et dans le négoce sur le type de vins à promouvoir.

La première hypothèse, largement majoritaire est souvent qualifiée de traditionaliste; elle met tout l'accent sur le Chasselas, raisin de table que notre pays est seul et dernier au monde à vinifier en quantités importantes, à utiliser en tant que raisin de cuve. Il s'agirait donc d'améliorer la qualité de ce vin blanc typique de nos terroirs depuis des générations et de mieux le faire connaître à l'étranger comme spécialité suisse originale. Cette stratégie comporte plusieurs avantages: les vignes sont en place et les conditions spécifiques de terroir sont connues; la technologie délicate de vinification a fait l'objet de nombreuses recherches, elle est déjà bien maitrisée par les producteurs. La consommation "touristique" de ce vin en fait un produit déjà indirectement introduit sur les marchés étrangers et en facilitera la diffusion. Le directeur de l'Office des vins vaudois, Monsieur René Bernhard et des vignerons-encaveurs indépendants comme la famille Vogel (Grandvaux) sont les chantres les plus connus de cette perspective.

La politique traditionaliste de maintien et de développement du Chasselas présente malheureusement aussi de gros points noirs. Le cépage est capricieux, quantitativement et qualitativement d'un millésime à l'autre. Il a été planté en masse dans le pays et dans des contrées qui ne lui sont pas toujours favorables, ce qui diminue sa qualité moyenne intrinsèque pour l'exportation. Plus grave, ce raisin de table ne concède pas assez de sucre transformable en alcool à la cuve, ce qui explique qu'il a été abandonné progressivement dans les autres pays producteurs, notamment en Alsace. Et puis, obstacle peut-être déterminant, les moyennes d'alcool probable obtenues ces vingt dernières années le mettraient quasiment hors la loi en Europe, sa chaptalisation étant supérieure à la norme autorisée dans notre zone climatique. Enfin, ce cépage est délicat et doit être conditionné et stocké dans des conditions de température peu favorables aux transports internationaux

et donc à l'exportation. Le Chasselas est l'un des vins les plus fragiles de l'ampélographie et sa durée de conservation est l'une des plus courtes. Il vieillit mal, sauf en millésimes exceptionnels. Pour preuve de ces défauts que certains qualifient de rédhibitoires, on observe que tous les travaux de recherche et de sélection de la Station Fédérale de Changins visent justement à augmenter le pouvoir saccharique du cep, à régulariser sa production, à améliorer sa structure et sa conservation. Le dernier né de l'obtention génétique est un croisement achevé entre Chasselas et Chardonnay... appelé avec beaucoup d'imagination Charmont (est-ce la contraction sémantique de Chardonnay des montagnes ?). *Last but not least*, sur le plan gastronomique, la neutralité du Chasselas en fait un vin passe-partout, peu compatible avec les combinaisons subtiles entre mets et vins de la nouvelle cuisine, qui requièrent des vins plus typés, plus aromatiques.

2. Les vins de cépages

On l'a compris, toutes ces critiques, et un marché qui plafonne partout depuis longtemps, ont amené les milieux viticoles suisses à chercher des débouchés prometteurs dans les vins de cépages; les résultats remarquables de cette nouvelle stratégie, initiée par la viticulture californienne dans les années 70, ont fait des ravages sur le marché mondial et même dans les pays producteurs les plus traditionnels, comme la France ou l'Italie.

Dans les limites du potentiel pédo-climatique de notre vignoble, deux voies différentes et pourquoi pas complémentaires sont ouvertes. La première vise à réhabiliter de vieux cépages autochtones, pour la plupart d'origine valaisanne et qui sont aujourd'hui encore produits de manière presque confidentielle. Il faut songer ici à l'Humagne rouge et blanche, au Cornalin, à l'Amigne et à la Petite Arvine, notamment. La mise en œuvre concertée d'un plan de sélection clonale et de replantation de ces spécialités qualitatives pourrait favoriser la création d'une niche exceptionnelle sur le marché du vin local comme international.

La démarche n'est certes pas très originale et a déjà eu dans d'autres vignobles un succès appréciable. Ainsi, les californiens toujours ont su faire du Zinfandel leur spécialité idoine et plus près de nous la Savoie réhabilite avec beaucoup de talent, par sélection clonale et amélioration du processus de vinification le vieux cépage traditionnel du cru, la Mondeuse. Le vignoble italien fait de même avec le raisin du Sangiovese.

Parallèlement, les vignerons les plus ambitieux affirment qu'il faut oser affronter le marché mondial des vins de cépages dits nobles et universels. Quoique risquée, la stratégie est bien connue. Le vignoble suisse devrait alors sans complexes élaborer, avec la typicité locale résultant de ses climats et terroirs spécifiques, les grands classiques de Vitis Vinifera: le Chardonnay, le Sauvignon Blanc, le Cabernet Sauvignon, le Pinot Noir et le Merlot.

Cette politique des vins de cépages ne fait pas l'unanimité auprès des puristes et des traditionalistes. Elle permet tout de même à l'œnophile - dans les segments des vins de qualité et de prestige - de déguster comparativement les mêmes cépages élevés dans des vignobles forts différents. Par ailleurs, ce marché particulier contribue à la formation du goût des consommateurs cosmopolites avec une référence préalablement ampélogra-

phique, favorisant ainsi les vignobles peu connus ou en train de développer leur notoriété, ce qui est exactement le cas de notre pays au niveau des exportations.

3. Les vins biologiques

Enfin, et dernière alternative particulière, une infime minorité des vignerons encaveurs indépendants suisses - à ce jour - trouvent une place dans la mouvance plus originale de l'agriculture biologique. Il s'agit là de réaliser des vins de cépages et/ou des vins d'appellation d'origine dans des conditions de production naturelle très strictement contrôlées et offrant au consommateur au travers d'un label agréé une garantie de qualité culturale et œnologique (le bourgeon, logo du mouvement agricole biologique (IRAB) en Suisse).

La Commission européenne vient enfin cette année de donner un statut juridique à cette viticulture verte, institutionnalisant par une directive *ad hoc* un créneau qui a déjà pris une certaine importance notamment en France, en Allemagne et aux USA. Bien évidemment, le projet de Statut du vin du Conseil Fédéral se garde d'aborder ce problème épineux et n'envisage aucune mesure pour inciter le vigneron à une production plus écologique.

Et pourtant, l'avantage structurel de la culture biologique de la vigne réside justement dans la diminution des rendements qu'elle opère immédiatement. En effet, la renonciation irrévocable aux herbicides et engrais chimiques de synthèse freine la productivité du cep et améliore la qualité. Par ailleurs, le créneau biologique présente de telles difficultés de reconversion que l'offre ne correspond pas - et de loin - à la demande pour la prochaine décennie. Certes, le respect volontaire et contrôlé d'un cahier des charges de culture biologique draconien augmente les frais de production du vigneron. En l'état actuel du marché, le vin biologique doit donc être vendu plus cher que son homologue conventionnel, ce qui le positionne d'office dans la gamme des vins de qualité ou de prestige au niveau des prix.

La Suisse, dont l'image écologique souvent cosmétique fait encore recette à l'étranger, peut certainement trouver dans cette viticulture particulière un créneau intéressant aussi bien sur le plan interne qu'à l'exportation.

4. Choisir au plus vite la voie européenne

On le voit, aux portes du Marché Commun, la viticulture suisse doit d'urgence revoir sa copie, se départir de son atavisme et de ses archaïsmes structurels pesants. La réglementation mise en place par les directives européennes régit aujourd'hui les plus importants producteurs mondiaux en qualité et en quantité (Italie, France, Espagne). Bien sûr, tout n'est pas parfait dans la "barrique européenne" ; toutefois, un certain nombre de règles qualitatives et de garanties pour les consommateurs sont incontournables, faute de quoi à terme, nos vins seront immanquablement interdits d'entrée chez nos voisins.

Loin de nous l'intention d'occulter négligemment les nombreux aspects positifs d'une tradition viticole nationale séculaire.

La dynamique européenne nous semble simplement prêter l'occasion rêvée de réformer positivement une viticulture helvétique - certes sympathique - mais ayant sombré dans une somnolence et une autosatisfaction tranquille de mauvais aloi. A chaque réforme radicale, Il y a malheureusement toujours aussi des pleurs et des grincements de dents. Le négoce et les vignerons du pays qui redoutent et refusent encore aujourd'hui la concurrence européenne en feront tôt ou tard les frais. Faute d'avoir su rester aussi entreprenants et compétitifs que leurs ancêtres lointains, bâtisseurs d'un vignoble de grande qualité et dont il est désormais urgent d'assurer la pérennité, même s'il ne représente plus que 0.3 % des surfaces du vignoble mondial...

Tout compte fait, la nouvelle donne européenne développera un effet de levier qualitatif sur toute la filière du vin, et ceci vers une viticulture suisse plus éthique. Qui ose aujourd'hui encore le refuser à voix haute ?

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES SOMMAIRES

Bundesverband ökologischer Weinbau, *Actuelle Beiträge zum ökologischen Weinbau*, Stiftung ökologischer Landbau, 6702 Bad Durkheim, 1990

CARBONNEA, A. & al., *Système de conduite de la vigne et mécanisation*, Office international de la vigne et du vin (OIVV), 1989.

Commission suisse des cartels, *Les conditions de concurrence sur le marché romand du vin*, Orell Füssli Zeitschriften, 1984.

COSTE , P., *Les Révolutions du palais*, Lattès, 1988.

GALET , P., *Précis d'ampélographie pratique*, Galet, 1985-

GAY, D., *Le Statut du Vin*, Editions Payot, 1985.

INRA Montpellier, *L'économie viticole française*, INRA 1987.

OFAG, *Rapport concernant un projet d'arrêté fédéral sur la viticulture*, Service des imprimés, Berne, 1991.

PILLON, G. & SCHLAEPFER, J.-D., *Les Vins de Genève*, Diffusion Zoé, 1988.

PREUSCHEN , G., *Der ökologische Weinbau*, Verlag C.F. Müller, Karlsruhe, 1983.

Revue Suisse de Viticulture, *100 ans de recherches agronomiques en Suisse romande*, Nyon, 1986.

RENOUIL , Y., *Dictionnaire du Vin*, Editions Sézame, 1988.

SERRES , O. de, *Le Théatre de l'Agriculture*, Roissard, 1600.

SPAHNI , P., *Le Marché des vins en Suisse*, Editions Juris, 1978.

VSBLO, *Statuts et cahier des charges de la viticulture biologique suisse*, Technicum d'Oberwyl, 1991.